



**COMITÉ SYNDICAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SIX JUILLET** à dix heures, se sont réunis au sein de la salle du Conseil municipal de la Commune de Théoule-sur-Mer les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-huit juin 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Jean-Luc RICHARD - Martine BOUVARD

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Jean-Pierre KLINHOLFF

ABSENTS :

Christophe CHIOCCA – Guillaume DECARD - Michel FELIX - Charles MARCHAND - Jean-François MOISSIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle MARTEL

.....*.....

Monsieur Georges BOTELLA, président du S.M.G.S.E. prend la parole et ouvre la séance à 10h00.

Monsieur Guillaume JUBLOT, Directeur général, procède à l'appel des délégués syndicaux. Le quorum est atteint.

Le compte-rendu sommaire du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres.

.....*.....

2023-014 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET DU S.M.G.S.E.

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCLARE à l'unanimité des membres que le Compte de gestion du Syndicat dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur Jean-Jacques DOCHER et Madame Corine HUSSON, Comptables Publics, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2023-015 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET DU S.M.G.S.E.

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE à l'unanimité des membres de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal du SMGSE,

RECONNAIT à l'unanimité des membres la sincérité des restes à réaliser,

VOTE à l'unanimité des membres le compte administratif et **ARRETE à l'unanimité des membres** les résultats de l'exercice 2022 du budget du budget principal du SMGSE, tels que résumés ci-dessous :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	1 017 140,86 €	1 488 018,74 €	+ 470 877,88 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		709,48 €	+ 709,48 €
	Résultat à affecter	1 017 140,86 €	1 488 728,22 €	+ 471 587,36 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	255 710,85 €	993 256,44 €	+ 737 545,59 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		94 641,79 €	+ 94 641,79 €
	Solde global d'exécution	255 710,85 €	1 087 898,23 €	+ 832 187,38 €
TOTAL fonctionnement et investissement	Solde global d'exécution de l'exercice	1 272 851,71 €	2 576 626,45 €	+ 1 303 774,74 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	151 680,00 €	70 426,28 €	- 81 253,72 €
	Investissement	177 262,76 €	101 080,00 €	- 76 182,76 €
Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)		1 601 794,47 €	2 748 132,73 €	1 146 338,26 €

2023-016 : AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2022 – BUDGET DU SMGSE

APRÉS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

ADOpte et APPROUVE à l'unanimité des membres l'affectation définitive des résultats 2022 du budget du S.M.G.S.E. comme indiquée ci-dessous :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	470 877,88 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	709,48 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	471 587,36 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	832 187,38 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
Besoin de financement.....	76 182,76 €
Excédent de financement.....	
F) BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	
DECISION D'AFFECTATION	471 587,36 €
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus)	
G) AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement = au minimum, couverture du besoin de financement F	
H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	471 587,36 €

2023-017 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 – BUDGET DU S.M.G.S.E.

APRÉS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

ADOpte à l'unanimité des membres le budget supplémentaire 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap	Libellé du chapitre	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
011	Charges à caractère général	972 200,00 €	151 680,00 €	-109 140,00 €	42 540,00 €	1 014 740,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	519 153,60 €		46,40 €	46,40 €	519 200,00 €
014	Atténuations des produits					
65	Autres charges de gestion courante	74 166,00 €		4 234,00 €	4 234,00 €	78 400,00 €
66	Charges financières	68 735,22 €		-4 135,22 €	-4 135,22 €	64 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €		9 314,82 €	9 314,82 €	9 414,82 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 634 354,82 €	151 680,00 €	-99 680,00 €	52 000,00 €	1 686 354,82 €
023	Virement à la section d'investissement			12 850,00 €	12 850,00 €	12 850,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	12 301,20 €				12 301,20 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 301,20 €	0,00 €	12 850,00 €	12 850,00 €	25 151,20 €
TOTAL DEPENSES		1 646 656,02 €	151 680,00 €	-86 830,00 €	64 850,00 €	1 711 506,02 €

Recettes

Chap	Libellé du chapitre	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	1 643 122,64 €	70 426,28 €	-478 250,30 €	-407 824,02 €	1 235 298,62 €
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €				3 500,00 €
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	33,38 €		1 086,66 €	1 086,66 €	1 120,04 €
78	Reprises sur amortissements et provisions					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 646 656,02 €	70 426,28 €	-477 163,64 €	-406 737,36 €	1 239 918,66 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections					
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1			471 587,36 €	471 587,36 €	471 587,36 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	471 587,36 €	471 587,36 €	471 587,36 €
TOTAL RECETTES		1 646 656,02 €	70 426,28 €	-5 576,28 €	64 850,00 €	1 711 506,02 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap	Libellé	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
10	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Emprunt et dettes assimilées	682 581,72 €				682 581,72 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €				10 000,00 €
204	Subvention d'équipement versée					
21	Immobilisations corporelles	78 973,05 €	34 926,00 €	-33 873,05 €	1 052,95 €	80 026,00 €
23	Immobilisations en cours	56 991,85 €		-16 641,47 €	-16 641,47 €	40 350,38 €
27	Autres immobilisations financières					
Dépenses d'équipements individualisées en opération		2 278 296,38 €	142 336,76 €	640 601,76 €	782 938,52 €	3 061 234,90 €
020	Dépenses imprévues			30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 106 843,00 €	177 262,76 €	620 087,24 €	797 350,00 €	3 904 193,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
001	Déficit d'investissement reporté n-1					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		3 106 843,00 €	177 262,76 €	620 087,24 €	797 350,00 €	3 904 193,00 €

Recettes

Chap	Libellé	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 000,00 €		-6 000,00 €	-6 000,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
13	Subventions d'investissement reçues	888 541,80 €	92 380,00 €	-143 838,83 €	-51 458,83 €	837 082,97 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00 €				2 200 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		8 700,00 €		8 700,00 €	8 700,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations			1 071,45 €	1 071,45 €	1 071,45 €
Total des recettes réelles d'investissement		3 094 541,80 €	101 080,00 €	-148 767,38 €	-47 687,38 €	3 046 854,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement			12 850,00 €	12 850,00 €	12 850,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	12 301,20 €				12 301,20 €
041	Opérations patrimoniales					
001	Excédent d'investissement reporté n-1			832 187,38 €	832 187,38 €	832 187,38 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 301,20 €	0,00 €	845 037,38 €	845 037,38 €	857 338,58 €
TOTAL DES RECETTES		3 106 843,00 €	101 080,00 €	696 270,00 €	797 350,00 €	3 904 193,00 €

2023 – 018 : DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE RÉGIME DES ASTREINTES

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents. L'objectif de cette délibération étant la mise en place d'une astreinte dans le cas de lutte d'un feu d'espace naturel sur le territoire d'action du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier - PIDAF - Estérel, porté par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel.

INSCRIT à l'unanimité des membres au budget les crédits correspondants.

AUTORISE à l'unanimité des membres l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

CHARGE à l'unanimité des membres l'autorité territoriale à veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir de sa signature.

2023 - 019 : CONVENTION ASSURANCE CHÔMAGE - ADHÉSION AU CONTRAT RÉVOCABLE URSSAF

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE à l'unanimité des membres l'adhésion révocable au régime d'assurance chômage pour les agents contractuels et les agents non statutaires recrutés par contrat d'apprentissage,

APPROUVE à l'unanimité des membres le contrat susvisé, établi entre le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel et l'URSSAF Provence-Alpes-Côte d'Azur,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente,

DIT à l'unanimité des membres que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 et suivants, chapitre globalisé 012.

2023-020 : PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 - REALISATIONS 2024

APPROBATION DU PROJET ET PRESENTATION DU MONTAGE DE FINANCEMENT

APPROUVE à l'unanimité des membres le programme de travaux 2023 pour une réalisation en 2024,

PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Sud et le Département du Var, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Var pour une aide technique de la régie du pôle génie civil concernant les travaux susmentionnés,



PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite auprès de l'Office National des Forêts une aide technique par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) concernant les travaux susmentionnés, par application du programme de travaux DFCI pluriannuel 2020-2024 des APFM du Var,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes et les ressources propres du Syndicat, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

CERTIFIE à l'unanimité des membres que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

GARDE à l'unanimité des membres la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération,

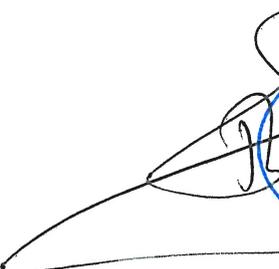
S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget et à réaliser annuellement les travaux indispensables à la bonne fin de l'opération et à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de cette aide,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

Fait à Fréjus, le 6 juillet 2023.

LE PRÉSIDENT,

**SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL**
Georges BOTELLA